

H. Sibille : «Ecart important entre envie de créer et passage à l'acte»

05.05.2009, Propos recueillis par Cécile Arnoud

L'entrepreneuriat social est un mouvement international qui prend de l'ampleur en France. Au point de représenter une alternative dans la transmission d'entreprise. Interview d'Hugues Sibille, président de l'AVISE.



HUGUES SIBILLE,
président de l'AVISE
et directeur général
délégué du Crédit
Coopératif

Crédits photo :
PHILIPPE CAUMES

Quels sont les secteurs d'activité porteurs ?

L'entrepreneuriat social est difficile à mesurer d'un point de vue quantitatif, car il n'existe pas en tant que statut juridique d'entreprise. En termes qualitatifs, les secteurs porteurs sont : les services à la personne : la santé, les services sociaux, l'éducation, les domaines qui touchent à l'environnement (déchets, l'aménagement), les services aux entreprises, notamment pour les SCOP. Il y a des créations originales comme WebSourd, qui offre des prestations dans la langue des signes. Mais il existe un écart important entre l'envie de créer une entreprise et le passage à l'acte. Et c'est une vérité encore plus forte pour l'entrepreneuriat social !

Quels sont les freins à la création d'entreprise sociale ?

D'abord l'information et l'accompagnement des porteurs de projets restent insuffisants. Les professionnels de la création connaissent mal ce type d'entreprises, leur modèle économique, leur environnement légal, et certains statuts juridiques. Il faut renforcer la capacité d'accompagnement sur le terrain, pour les business-plans des entrepreneurs sociaux. Il faut aussi mieux faire reconnaître l'innovation sociale comme on finance l'innovation technologique (OSEO). Au plan financier, existent des outils de fonds propres de qualité (France Active, Ides). Il reste une lacune : le financement de coopératives industrielles ayant des besoins importants (plusieurs millions d'Euros). Les pouvoirs publics devraient mieux connaître et reconnaître les entrepreneurs sociaux.

Pour quelles raisons la coopérative est-elle une forme juridique d'entreprise adaptée pour l'entrepreneuriat social ?

Il y a trois types de coopératives concernées : les SCOP (Société Coopérative de Production) dont les salariés sont associés, les SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) qui peuvent avoir plusieurs types de sociétaires et les CAE, Coopératives d'Activité et d'Emploi qui rassemblent des auto-entrepreneurs individuels souhaitant être entrepreneurs salariés, ne pas rester seuls, mutualiser des services. La coopérative porte une valeur éthique, une forme de solidarité qui se retrouve dans l'entrepreneuriat social. Les SCIC sont agréées par les pouvoirs publics, ce qui leur permet d'obtenir des contrats aidés qu'une entreprise normale ne peut décrocher. Beaucoup de SCOP sont également sur des secteurs industriels classiques comme le bâtiment, la mécanique, l'électronique, car ils ont fait le choix d'une gouvernance démocratique, au sein de laquelle 1 homme = 1 voix.

Quel est l'avenir de l'entrepreneuriat social ?

Je défends l'idée de « Franchise sociale » pour favoriser la croissance de certains concepts, d'abord développés localement à l'initiative d'associations de type loi 1901. Par exemple, Siel Bleu propose des activités physiques aux personnes âgées, comme prévention santé. Cette structure à forme associative a commencé avec deux maisons de retraite en Alsace. Elle est maintenant présente dans 68 départements et touche 40 000 personnes âgées, dont la moitié à domicile. L'ESSEC a réalisé des travaux sur les systèmes de duplication des entreprises sociales.

D'autre part, il faut investir sur le fait que la forme d'organisation coopérative (SCOP) est une solution de reprise des entreprises par les salariés, lesquels investissent une partie de leur épargne pour reprendre le capital du cédant. Elle représente un potentiel de développement pour la transmission d'entreprise, enjeu majeur des cinq prochaines années.

Existe-t-il un profil-type de l'entrepreneur social ?

Il y a deux grandes catégories de profils.

- Des jeunes en formation dans des écoles de commerce, intéressés par la création d'entreprise et dont la motivation n'est pas le profit mais d'entreprendre autrement, de chercher du sens ;
- Et les cadres de grandes entreprises, qui ne sont plus satisfaits par la finalité de leur société et veulent se rendre utiles.

Un entrepreneur social doit posséder, en plus des traditionnelles qualités d'un chef d'entreprise – audace, gestion et management – et d'une fibre sociale, la capacité à s'insérer dans un réseau, dans un tissu local, à se connecter aux pouvoirs publics. En Angleterre, des services publics sociaux sont gérés sous forme d'entreprises sociales. Barack Obama a créé au sein de la Maison Blanche un « Centre d'innovation sociale » sur le thème de l'entrepreneuriat social, qui devient clairement désormais un mouvement international (OCDE, CEE, ...).

AVISE : Agence de Valorisation des Initiatives Socio Economiques